



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**

LE PRESIDENT

ARRETE CG/DPAAH/MMS .N° 2004/01

**RELATIF A LA COMPOSITION DU
COMITE DEPARTEMENTAL DES
RETRAITÉS ET PERSONNES AGEES
DE SEINE ET MARNE
(CODERPA)**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DE SEINE ET MARNE**

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées, modifié par le décret n° 88-160 du 17 février 1988 ;

VU le décret n° 98-645 du 22 juillet 1998 modifiant le décret n° 82-697 du 4 août 1982 instituant un comité national et des comités départementaux des retraités et personnes âgées ;

VU la lettre circulaire 088~240 du 9 mars 1998 relative au renouvellement des Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) ;

VU la circulaire n° 88-11 du 2 mai 1988 relative à l'application du décret n° 88-160 du 17 février 1988 ;

VU la circulaire n° 88-21 du 14 décembre 1988 relative au renouvellement des Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 77/04-26 du 20 octobre 2004 modifiant la composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine et Marne (CODERPA) ;

DGA-SOLIDARITÉ

19, rue Saint Louis
77012 MELUN CEDEX
Tel 01.64.14.77.00
Télécopieur: 01.64.14.79.14

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres du CODERPA ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du département de Seine-et-Marne comprend les membres suivants :

PRESIDENCE

Président : Le Président du Conseil Général ou son représentant

1ER COLLEGE

Seize représentants départementaux des associations et des organisations mentionnées au 2° de l'article 4 du décret du 4 août 1982 susvisé :

Un titulaire et un suppléant pour chaque organisation, désignés sur proposition des associations et organismes concernés.

1 - CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES

Titulaire

Vacant

Suppléant

Vacant

2- FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Titulaire

Monsieur Georges FRATTI

Suppléant

Monsieur Roger TACHE

3 - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES

Titulaire

Madame Bernadette MELOYIAN

Suppléant

Vacant

4- FEDERATION NATIONALE DES CLUBS D'AINES RURAUX

Titulaire

Mme Jozeline DELAMARRE

Suppléant

Monsieur Claude MILLET

5- UNION NATIONALE DES OFFICES DE PERSONNES AGEES

Titulaire

Vacant

Suppléant

Vacant

6- UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES

Titulaire

Madame Madeleine NARME

Suppléant

Madame Suzette ANTOINE

7 - UNION FRANCAISE DES RETRAITES

Titulaire

Monsieur Jacques HERPE

Suppléant

Monsieur Pierre SCHAUB

8- UNION CONFEDERALE DES RETRAITES CGT

Titulaire

Monsieur Henri RENARD

Suppléant

Monsieur Michel CHALAND

9- UNION CONFEDERALE DES RETRAITES CFDT

Titulaire

Madame Jacqueline DELAFAITE

Suppléant

Monsieur Robert BALLU

10 - UNION CONFEDERALE DES RETRAITES F. O.

Titulaire

Monsieur Jean Louis DESTENAY

Suppléant

Madame Odile RAFFINI

11 - UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES ET PENSIONNES - CFTC

Titulaire

Monsieur Jacques MACHY

Suppléant

Monsieur Bernard BRISSE

12- UNION NATIONALE POUR LA PREVOYANCE SOCIALE DE L'ENCADREMENT - CGC

Titulaire

Monsieur Alain MAIRE

Suppléant

Monsieur Michel ABAJOLI

13- UNION INTERPROFESSIONNELLE RETRAITE INDUSTRIE ET COMMERCE

Titulaire

Madame Léa HAUDIQUET

Suppléant

Mme Marie José DUHAL

14- MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE L'ILE DE FRANCE

Titulaire

Madame Madeleine BONNEFOND

Suppléant

Monsieur Elie QUIDU

15- FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES DE L'ARTISANAT

Titulaire

Monsieur Gérard BOUQUET

Suppléant

Vacant

16- CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES PROFESSIONS LIBERALES

Titulaire

Monsieur Jean-Marie FINOT

Suppléant

Monsieur Daniel ISAMBERT

2ème COLLEGE

Dix personnes en activité au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées.

Un titulaire et un suppléant désignés à raison de cinq pour chaque autorité, par le Préfet et par le Président du Conseil Général.

1 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SERVICES DE SOINS A DOMICILE (FASSAD)

Titulaire

Madame Isabelle SEGURA

Suppléant

Vacant

2-ORDRE DES MEDECINS

Titulaire

*Monsieur le Docteur Gérard **DUFOORT***

Suppléant

*Monsieur le Docteur Robert **STEINSCHNEIDER***

3- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CROIX ROUGE

Titulaire

*Monsieur Louis **SAUNIER***

Suppléant

Vacant

4-SERVICE DE SOINS A DOMICILE - CENTRE 77 DE ROZA YEN BRIE

Titulaire

*Monsieur Wahib **MEKKAKIA***

Suppléant

*Monsieur Charles **ROCLIN***

5- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE DE BRIE COMTE ROBERT ET MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE «Le Fil d'Argent» à BRAY SUR SEINE

Titulaire

*Monsieur Michel **MOURLAAS***

Suppléant

*Madame Isabelle **PLAUD-DIAKITÉ***

6 .MAISON DE RETRAITE PRIVEE « L'Orée du Bois» à BOIS LE ROI et «Résidence Malka» à BOISSISE LA BERTRAND

Titulaire

*Madame Brigitte **BREHIER***

Suppléant

*Madame Dominique **KOUCHIT***

7 .CENTRE HOSPITALIER DE MELUN

Titulaire

*Madame le Docteur Nadine **CABRETOSA***

Suppléant

*M le Docteur Hottman **SALA***

8-RIVAGE- CLIC DE MELUN

Titulaire

*Madame Pascale **DAUVERNÉ***

Suppléant

Vacant

9- ASSAD-RM DE MELUN- SER VICE D'AIDE A DOMICILE

Titulaire

*Madame Jeannine **RIMBERT***

Suppléant

*Monsieur Luc **LAFOND***

10- DIRECTEUR D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Titulaire

*Madame Danièle **PEREZ***

Suppléant

Vacant

3ème COLLEGE

Dix représentants des responsables des principaux organismes qui, par leurs interventions et leurs financements, apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées au sein du département.

1 .CONSEIL GENERAL

Titulaire

*Monsieur Gérard **BERNHEIM**, Conseiller Général du canton du Mée-sur-Seine*

Suppléant

*Monsieur Jean **CALVET**, Conseiller Général du canton de Thorigny-sur-Marne*

2- CONSEIL GENERAL

Titulaire

*Monsieur Pierre **BACQUE**, Conseiller Général du canton de La Chapelle-la-Reine*

Suppléant

*Monsieur Dominique **SATIAT**, Conseiller Général du canton de Bray-sur-Seine*

3- CONSEIL GENERAL

Titulaire

*Madame Danièle **QUERCI**, Conseiller Général du canton de Vaires sur Marne*

Suppléant

*Monsieur Michel **VALLIER**, Conseiller Général du canton de Meaux Sud*

4- CONSEIL GENERAL

Titulaire

*Monsieur Yves **JAUNAUX**, Conseiller Général du canton de La Ferté-Gaucher*

Suppléant

*Monsieur Jean-Paul **GARCIA**, Conseiller Général du canton de Tournan-en-Brie*

5- UNION DES MAIRES

Titulaire

Monsieur FRISINGHELLI, maire de BREAU

Suppléant

Monsieur Joseph BERGER, maire de BOMBON

6- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Titulaire

Monsieur Patrick GUILLOT

Suppléant

Monsieur Jean-Marie PERIGNON

7 -CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE (CRAMIF)

Titulaire

Monsieur Santos RAMOS

Suppléant

Mme Yvette MARIEL

8-ASSOCIATION GENERALE DES RETRAITES PAR REPARTITION (AG2R)

Titulaire

Monsieur Gilbert RICHTER

Suppléant

Madame Dominique BOUCHAIN

9- CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)

Titulaire

Madame Jacqueline MOUSQUE

Suppléant

Madame Inès SEURON

10- MUTUALITE DE SEINE-E T-MARNE

Titulaire

Madame Anne-Marie RUTZ

Suppléant

Madame Henriette SZYMANSKI

Huit personnalités qualifiées désignées en nombre égal par le Préfet et le Président du Conseil Général du Département

1 -Monsieur Gérard GLOUX

« Président de l 'ADMR - Association d 'aide à domicile en milieu rural »

2- Madame Michèle BRANGER

« Comité d'amélioration du logement, protection, amélioration, conservation, transformation (Calpact 77) »

3- Madame Michèle DELOULAY

« Présidente du CLERI »

4- Monsieur le Docteur ROUCOU

5- Monsieur André DEVAUX

« Association de visiteurs et animateurs bénévoles »

6- Monsieur BIZOUARD

« C C.A. S. de Chartrettes »

7- Mademoiselle GALLET

« S.S.IA.D. de Fontainebleau »

Article 2 - *Le début du mandat des membres du Comité Départemental des Retraités et personnes âgées de Seine et Marne est fixé au 1er janvier 2005.*

Article 3 - *Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.*

Article 4 - *Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil Général de Seine et Marne et affiché en Préfecture de Seine-et-Marne.*

Melun, le 29 DÉC 2004

***Le Président du Conseil Général
de Seine et Marne,***

POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
ET PAR DÉLÉGATION, LE PREMIER VICE-PRESIDENT



Gérard BERNHEIM